

affirmations. Les rationalistes ne peuvent nier, d'après ce que nous avons déjà vu, que le supplice des lions ne fût un supplice babylonien. Quand M. Reuss nous dit : « La fosse aux lions est tout simplement un emprunt fait au Daniel hébreu, » il n'en sait absolument rien, il n'en donne aucune preuve et il ne saurait en donner ; il suppose démontré ce qu'il doit établir. Comment pourrait-on s'étonner d'ailleurs que le prophète fût condamné une seconde fois à un supplice usité à Babylone ? Chaque pays a des genres de supplices qui lui sont propres, et naturellement c'est toujours à ces supplices que sont condamnés ceux que l'on veut faire périr.

Il y a, du reste, un détail qui n'a pu être imité de la première partie de Daniel, puisqu'il n'y est pas mentionné, et qui est parfaitement babylonien : c'est l'offrande d'aliments aux idoles. Nous lisons en effet dans une inscription de Nabuchodonosor : « J'offris des sacrifices avec dévotion à Mardouk... Tous les jours un bœuf grand et gros, à la poitrine et aux côtes excellentes, était la part des dieux d'É-Saggatou et de Babylone. Du poisson, de la volaille... trésor des étangs, du miel, du lait, une huile excellente, du vin emmiellé, du *sikar* (boisson fermentée)..., étaient déposés par moi sur la table (*pasur*) de Mardouk et de Zarbanit, nos maîtres¹. »

¹ *Cuneiform Inscriptions of Western Asia*, t. 1, pl. 66 ; A. Delattre, *Les deux derniers chapitres de Daniel*, 1878, p. 53.

SECTION V.

LES PETITS PROPHÈTES.

CHAPITRE PREMIER.

OSÉE.

Les petits prophètes sont ainsi nommés à cause de la brièveté de leurs écrits. Quelques-uns nous ont laissé si peu de chose qu'ils ne fournissent matière à aucune objection de la part des incrédules. Nous n'aurons pas, par conséquent, à nous occuper d'eux, mais seulement de ceux contre lesquels la critique rationaliste soulève des difficultés, c'est-à-dire : Osée, Jonas et Zacharie.

L'authenticité du livre d'Osée est généralement admise par la critique. « L'authenticité des chapitres IV-XIV, dans leur ensemble, et tels que nous les possédons aujourd'hui, dit M. Kuenen, n'est point douteuse. Il faut en dire autant des chapitres I-III dont la forme seule est différente, et dont certains détails attestent qu'ils ont dû être écrits à une époque antérieure de la vie du prophète. Au fond, ces chapitres développent la même pen-

sée que les chapitres IV-XIV. Le livre entier est donc parfaitement authentique¹. »

La seule difficulté que l'on puisse soulever contre le livre d'Osée est faite au nom de la morale. Dieu ordonne au prophète de prendre pour épouse une femme de mauvaise vie et d'en avoir des enfants dont les noms symboliques seront comme une prédiction vivante de ce qui doit arriver au peuple d'Israël. Osée obéit, il prend Gomer, fille de Diblaïm, et il en a trois enfants, appelés Jezraël, « Dieu disperse, » *Lô'-Ruḥama*, « à qui grâce n'a point été faite » et *Lô'-'Ammi*, « qui n'est point mon peuple, » afin d'indiquer de la sorte le châtement que le royaume d'Israël attirera sur lui par son infidélité et son idolâtrie². Plus tard, Dieu commande encore à son prophète de prendre une autre femme, coupable d'adultère, mais elle doit renoncer à ses désordres et Osée n'a aucun rapport avec elle tant qu'elle n'est pas convertie, pour marquer que Dieu n'aura aucune pitié de son peuple, tant qu'Israël lui sera infidèle.

Divers interprètes, pour justifier Osée du reproche d'immoralité, ont pensé, comme Hengstenberg, que tout ce que raconte à ce sujet l'écrivain sacré s'était passé en extase ou en songe; d'autres, comme M. Kuenen, pour atténuer la force de la prophétie, n'y voient qu'une

¹ « Sauf cependant, ajoute M. Kuenen, mais sans raison, ch. I, 1, » c'est-à-dire, le titre de la prophétie. *Histoire critique de l'Ancien Testament*, t. II, p. 399. Redslob a contesté l'authenticité d'une partie du ch. VII d'Osée : *Die Integrität der Stelle Hosea*, VII, 4-10 in *Frage gestellt*, Hambourg, 1842; mais il a été réfuté par les rationalistes eux-mêmes. Voir Kuenen, *loc. cit.*, p. 399, note.

² Osee, I-II.

fiction et une allégorie¹; cependant la plupart des interprètes anciens et modernes croient que les faits racontés par Osée sont réels et véritables. Ils ne sont pas d'ailleurs difficiles à justifier. Les Pères les ont parfaitement expliqués depuis longtemps. « Le Seigneur, maître de l'univers, dit Théodoret de Cyr qui résume l'enseignement des Pères grecs, fait épouser au bienheureux Osée une femme de mauvaise vie [Gomer], pour reprocher ainsi à son peuple son impiété et lui montrer par là combien sont grandes sa patience et sa miséricorde... Le prophète ne reçoit aucune tache de cette épouse remplie d'opprobre... Osée prend cette femme pour épouse afin d'obéir, non à une passion coupable, mais aux ordres de Dieu, et ce mariage est chaste et louable². » La fille de Diblaïm mène désormais une vie irréprochable.

Quant à la seconde femme que prend Osée, ce mariage ne peut donner lieu à aucune objection, d'après les renseignements précis que le texte a soin de nous donner, comme nous l'avons vu, pour expliquer en quelles conditions il avait été contracté. Était-elle divorcée ou bien son premier mari n'était-il plus? La fille de Diblaïm était-elle morte aussi ou bien était-elle encore vivante? Nous l'ignorons, mais, quoi qu'il en soit, peu importe, puisque la polygamie et le divorce étaient permis aux Juifs.

¹ Voir A. Kuenen, *Histoire critique de l'Ancien Testament*, t. II, p. 393, 636-638.

² Théodoret, *In Osee*, I, 4. t, LXXXI, col. 1556-1557.